



DOSSIER D'INSCRIPTION

**27^{ème} CHAMPIONNAT DE FRANCE
DE SKI ALPIN
DES SAPEURS-POMPIERS**

SERRE CHEVALIER

24 & 25 Janvier 2025



24 & 25
JANVIER
2025

CHAMPIONNAT
DE FRANCE
DE SKI ALPIN
SAPEURS-POMPIERS
SERRE CHEVALIER
HAUTES-ALPES



Fédération Nationale SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE

Sud Med SAPEURS-POMPIERS UNION REGIONALE

UDSP 05 Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Hautes-Alpes

Sdis Hautes-Alpes 05

la mutuelle nationale des SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE

DP CEUVRE DES PJPILLES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE

Graphisme : www.albatre-disbaru.fr - Ne pas jeter sur la voie publique.



PROGRAMME

JEUDI 23 JANVIER 2025 – SERRE CHEVALIER 1500

14h - CIS Serre Chevalier - Les Guibertes 05220 LE MONETIER–LES–BAINS

Pot d'accueil des participants et remise des Welcome Pack au Centre d'Incendie et de Secours de Serre Chevalier

VENDREDI 24 JANVIER 2025 – SERRE CHEVALIER 1400

8h - Place de l'Aravet 05240 LA SALLE–LES–ALPES

Petit déjeuner à La Grotte Place de l'Aravet

Slalom Géant – Reconnaissance (45 minutes) puis 1ère manche - Piste Stade de l'Aravet (Télécabine Aravet + Télésiège La Forêt)

15 Minutes après la fin de la 1ère manche – Reconnaissance (45 minutes) puis 2ème manche.

Un repas est proposé au restaurant d'altitude l'Aravet 2000 situé au pied du stade (musique avec bar de neige et retransmission de la course sur écran télé)

Horaire communiquée sur place - Place de l'Aravet 05240 LA SALLE–LES–ALPES

Slalom parallèle nocturne – Piste du Mickey - Place de l'Aravet

Limité aux premiers du Scratch du slalom géant (32 dans la catégorie Homme, 16 dans la catégorie Femme).

Vin chaud offert à La Grotte

A partir de 20h30 - Salle de la Montagne Centre Commercial Pré Long 05240 LA SALLE–LES–ALPES

Repas organisé par l'Amicale de La Grave et poursuite de la soirée au bar Le 1420 avec des tarifs préférentiels pour les participants et accompagnateurs sous présentation du bracelet de l'évènement

SAMEDI 25 JANVIER 2025 – SERRE CHEVALIER 1400

8h - Place de l'Aravet 05240 LA SALLE–LES–ALPES

Petit déjeuner à La Grotte Place de l'Aravet

Slalom – Reconnaissance (45 minutes) puis 1ère manche - Piste Stade de l'Aravet (Télécabine Aravet + Télésiège La Forêt)

15 Minutes après la fin de la 1ère manche – Reconnaissance (45 minutes) puis 2ème manche.

Remise des prix Place de l'Aravet

A partir de 21h - 1420 Centre Commercial Pré Long 05240 LA SALLE–LES–ALPES

Soirée au bar 1420 avec des tarifs préférentiels pour les participants et accompagnateurs sous présentation du bracelet de l'évènement



INSCRIPTIONS

Comment s'inscrire :

À retourner par Amicale ou Département - **Avant le 5 Janvier 2025**

1 - La fiche n° 1 (fiche individuelle - attestations - Page 5)

Dûment remplie par concurrent (avec éventuellement la photocopie de la licence FFS pour les concurrents concernés).

2 - La fiche n° 2 (fiche individuelle d'inscription - Page 6)

Dûment remplie par concurrent.

3 - La fiche n° 3 (fiche récapitulative - Page 7)

Regroupant tous les concurrents d'une même amicale ou d'un même département. Attention merci de bien remplir les deux colonnes : celle des courses et celle des repas.

Pour les concurrents :

- S'inscrire aux différentes épreuves.
- Choisir le type de forfait.
- Inscription au repas du vendredi midi.
- Inscription au repas du vendredi soir.

Pour les accompagnants :

- S'inscrire en tant qu'accompagnant pour recevoir le Welcome Pack de l'évènement et profiter des animations et de la logistique de l'évènement.
- Choisir le type de forfait.
- Inscription au repas du vendredi midi.
- Inscription au repas du vendredi soir.

4 - Le règlement

Le règlement est impératif pour la prise en compte de l'inscription et il serait souhaitable, afin de faciliter l'organisation, de joindre un seul chèque ou un seul virement correspondant au montant global des inscriptions aux épreuves et au repas.

- Pour les chèques, le libellé sera à établir à l'ordre de l'UDSP 05 et à adresser avant le 5 Janvier 2025:

UDSP 05

Centre Colonel Patrice Blanc - Zone PATAC
05000 GAP

- Pour les virements, le RIB est joint à la page 12 du présent dossier.

En cas de questions vous pouvez contacter :

- UDSP 05 : 04 92 40 18 35 - udsp@sdis05.fr
- Amicale de Serre-Chevalier : 06 43 65 04 17 - painswann@gmail.com



Fiche n°1 - Fiche Individuelle – Attestations

Amicale : Département :

Attestation de l'Union Départementale

Je soussigné.....

Certifie que M.....est inscrit sur les registres de l'Union Départementale et à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France.

Fait à..... Le Signature et cachet

Attestation du Médecin (Pour les non licenciés)

Je soussigné.....

Certifie que M.....est apte à la pratique du ski en compétition.

Fait à..... Le Signature et cachet

Nota : Pour les licenciés, joindre la photocopie de la licence dûment signée par un médecin.

Attestation Parentale (Uniquement pour les moins de 18 ans)

Je soussigné.....

Autorise M.....à participer aux championnats de France de Ski Alpin des Sapeurs-Pompiers les 24 et 25 Janvier 2025 et autorise M..... (Responsable de la délégation) à prendre toutes les mesures médicales ou chirurgicales ainsi qu'à transporter l'enfant à l'hôpital en cas d'urgence.

Fait à..... Le Signature



Fiche n°2 - Fiche Individuelle d'inscription aux épreuves

27ème Championnat de France de Ski Alpin des Sapeurs-Pompiers – Serre-Chevalier

Amicale : Département :

Nom : Prénom :

Année de Naissance :

Sexe : F M

Adresse Personnelle :

.....

Tél : Mail :

PARTICIPERA AUX EPREUVES DE (cocher les cases correspondantes) :

- Vendredi 24 Janvier 2025 – Serre-Chevalier Slalom Géant
- Samedi 25 Janvier 2025 – Serre-Chevalier Slalom Spécial

CATEGORIE SKI :

HOMMES :

U 16 : nés en 2009 et 2010

U 18 : nés en 2007 et 2008

U 21 : nés de 2004 à 2006

U 30 : nés de 1995 à 2003

MASTERS A1 : nés de 1985 à 1994

MASTERS B1 : nés de 1975 à 1984

MASTERS 2 : nés avant 1975

FEMMES :

U 16 : nés en 2009 et 2010

U 18 : nés en 2007 et 2008

Dames 1 : né entre 1995 et 2006

Dames 2 : né avant 1995



EXPLICATIONS POUR COMPLÉTER LA FICHE N°3

▪ **Package (ne comprend pas le forfait de ski) :**

Le montant « Geant » et « Slalom » à 40€ comprend l'organisation de la course et la logistique tout au long du week-end. Un Welcome Pack par participant sera également remis.

Le montant « Accompagnant » à 20€ comprend le welcome pack et la logistique tout au long du week-end.

▪ **Repas :**

Repas Aravet 2000 vendredi midi (25€) :

Amuse bouches - Plat du jour ou lasagne – Dessert

Repas gala vendredi soir (25€) – limité à 250 personnes :

Tartiflette – Dessert – 1 Boisson (**Organisé par l'Amicale des pompiers de La Grave**)

**préciser si tartiflette sans fromage*

▪ **Forfaits :**

Le **forfait coureur** est réservé uniquement aux participants de la (des) course(s) :

- Forfait coureur vendredi 24 : **25 €**
- Forfait coureur samedi 25 : **25 €**

Le forfait coureur vous donne un accès aux remontées mécaniques suivantes :

- Télésiège CASSE DU BOEUF
- Télécabine ARAVET
- Télésiège FORET
- Télésiège COTE CHEVALIER
- Télésiège CLOT GAUTHIER
- Télésiège ALPAGE

Le **forfait piéton** est réservé aux accompagnants :

- Forfait piéton vendredi 24 : **11 €**
- Forfait piéton samedi 25 : **11 €**

Un **forfait Grand Domaine Skiable** (offrant accès à tout le domaine) vous est proposé dans le cadre de l'évènement par jour et par personne :

- Forfait Grand Domaine vendredi 24 : **45 €**
- Forfait Grand Domaine samedi 25 : **45 €**



RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION

ARTICLE I

Les championnats de France de ski alpin sapeurs-pompiers sont réservés aux sapeurs-pompiers volontaires, professionnels et militaires, aux PATS et vétérans, ainsi qu'aux Jeunes Sapeurs-Pompiers et aux sapeurs-pompiers de Monaco. Une attestation d'appartenance à une Union Départementale stipulant que le coureur engagé est effectivement inscrit sur le registre de la Fédération des Sapeurs-Pompiers de France doit obligatoirement être fournie aux organisateurs. La carte adhérent FNSPF, ainsi que la carte nationale d'identité pourront être demandées pour contrôle à la prise du dossard par le comité d'organisation.

ARTICLE II

La composition du comité de course et le déroulement des épreuves sont en tous points conformes à la réglementation de la Fédération Française de Ski. Les concurrents devront se conformer à ce règlement.

ARTICLE III

Deux épreuves en ski alpin sont organisées :

- Le Slalom Géant : 2 manches,
- Le Slalom Spécial : 2 manches.

ARTICLE IV

Détail des épreuves (suivant les conditions de neige) :

- Slalom Géant : 1 tracé pour toutes les catégories
- Slalom spécial : 1 tracé pour toutes les catégories

Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler une épreuve 15 jours avant si le nombre d'inscrits est insuffisant. Il se réserve également le droit d'inverser les disciplines et les lieux de courses suivant les conditions météorologiques, ainsi que l'affectation des catégories dans les tracés.

ARTICLE V

Les épreuves organisées conformément au règlement de la Fédération Française de Ski pourront être modifiées, voire annulées par le comité de course, si les conditions météorologiques ou l'enneigement l'exigent.

ARTICLE VI

Les concurrents (conformément à l'article II du présent règlement) seront classés en catégories : SKI

CATEGORIE SKI :

HOMMES :

U 16 : nés en 2009 et 2010

U 18 : nés en 2007 et 2008

U 21 : nés de 2004 à 2006

U 30 : nés de 1995 à 2003

MASTERS A1 : nés de 1985 à 1994



MASTERS B1 : nés de 1975 à 1984

MASTERS 2 : nés avant 1975

FEMMES :

U 16 : nés en 2009 et 2010

U 18 : nés en 2007 et 2008

Dames 1 : né entre 1995 et 2006

Dames 2 : né avant 1995

ARTICLE VII

Le Comité d'Organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident, de vol, perte ou casse de matériel.

ARTICLE VIII

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de limiter le nombre de concurrents par centre de secours, union ou direction afin de pouvoir faire participer le plus grand nombre d'entre eux. En cas de surnombre, les centres ayant participé les années précédentes seront prioritaires.

ARTICLE IX

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser toutes inscriptions dont le dossier serait incomplet ou arriverait après la date limite du 31 décembre 2024. Le nombre d'inscriptions est limité à 250 concurrents.

ARTICLE X

Dans chaque épreuve le titre de Champion de France sera décerné au premier des classements hommes et femmes de chaque catégorie. Un classement général SCRATH décernera le titre de Champion de France Homme et Femme toutes catégories confondues.

ARTICLE XI

Tous les concurrents inscrits à la course sont obligatoirement tenus par le présent règlement. Le port du casque est obligatoire pour les épreuves, la dorsale est fortement conseillée.

ARTICLE XII

Un certificat médical individuel de non contre-indication à la pratique du ski alpin en compétition de moins de 3 mois, ou la photocopie de la licence compétiteur devront être joints au dossier d'inscription. Les participants mineurs devront fournir au Comité d'Organisation une autorisation parentale. Tout coureur engagé doit être assuré, tant en ce qui concerne la protection personnelle, que la responsabilité civile. Le Comité d'Organisation ne peut être tenu pour responsable des 16 conséquences matérielles (bris, vol, perte de matériel) et des conséquences corporelles causées par une chute ou un mauvais état de santé.

ARTICLE XIII

Le Comité d'Organisation peut se réserver le droit d'aller effectuer un contrôle anti-dopage pour le dépistage de produits interdits. Tout coureur refusant de s'y soumettre sera éliminé. Tout coureur



faisant l'objet d'un contrôle positif sera éliminé. De plus, une sanction lui interdira de participer aux Championnats de France de Ski Alpin des Sapeurs-Pompiers l'année suivante.

ARTICLE XIV

Toutes réclamations se reportant au classement ou à d'autres faits de course doivent être transmis par écrit au Comité d'Organisation au plus tard 30 minutes après l'affichage des résultats officiels, par l'intermédiaire du responsable de la délégation. Passé ce délai, sa requête ne sera plus prise en considération. Tout litige sera soumis aux officiels de la commission des courses ; leur décision sera sans appel.

ARTICLE XV

Tout concurrent en retard au départ effectuera sa course après le dernier concurrent inscrit : aucune dérogation ne sera accordée.

ARTICLE XVI

En cas de désistement, aucun remboursement ne sera effectué par le Comité d'Organisation.

ARTICLE XVII

Le championnat de France de ski alpin est réservé uniquement aux skieurs et **limité aux 250 premiers inscrits.**

ARTICLE XVIII

En raison du contexte sanitaire, le comité se réserve le droit d'annuler ou de modifier le championnat si les conditions ne permettent pas un accueil sans risques. Merci de respecter les prérogatives sanitaires en vigueur.

Plan des lieux lors de l'évènement



Place de l'Aravet : Départ Télécabine de l'Aravet ; Piste du Mickey ; Bar La Grotte

C.C. Pré Long : Salle de la Montagne ; Bar Le 1420

Aravet 2000 : Arrivée télécabine de l'Aravet ; Arrivée du stade ; restaurant Aravet 2000

Hébergement

Serre Chevalier Domaine Skiable a créé un lien pour l'évènement sur sa centrale de réservation, ce dernier vous permet des **tarifs préférentiels sur les hébergements et les frais de dossier vous sont offerts.**

<https://events.serre-chevalier.com/event/registration?eventid=14&langue=FR>

RIB Compte championnat



Titulaire : UNION DEP DES CORPS DE SAPEURS POMPIERS 05

Adresse : SDIS CHEMIN DE PATAC 05000 GAP

Domiciliation : CENTRE AFF PRO HAUTES ALPES

Code Banque : 11306

Code Guichet : 00062

Numéro de compte : 61004790050

Clé RIB : 82

IBAN (International Bank Account Number) : FR76 1130 6000 6261 0047 9005

082

Code BIC (Bank Identification Code) - Code SWIFT : AGRIFRPP813